



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **11 mai 2026**, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

DM 06-2026 – CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2026 POUR LA FONCTION COMPTABLE 02 - SERVICES GENERAUX ET LA NATURE 30 - CHARGES DE PERSONNEL POUR LA CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE AU SEIN DU SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMUNE POUR UN MONTANT DE 10'000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Par **18 voix favorables** **0 voix défavorables** **0 abstentions**

1. De voter un crédit complémentaire de 10'000 F pour la création d'un poste supplémentaire au sein du secrétariat général de la commune pour la fonction comptable 02 – Services généraux et la nature comptable 30 – charges de personnel.
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le texte complet de la délibération peut être consulté à la mairie de Vandœuvres du lundi au vendredi de 09:00 à 12:00 et le mardi également de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes ***Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

Le référendum ne peut s'exercer qu'en conformité des dispositions constitutionnelles.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2026.

Vandœuvres, le 20 mai 2026

La Présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET